

Procès verbal pour l'Assemblée Générale Ordinaire

Copropriété : Odon Warland 35
Avenue Odon Warland 35
1090 - Jette

KBO / BCE : 0561.738.975

Votre Syndic Professionnel : SRL Logis-Gest
Rue Colonel Bourg 127 bte 16
1140 - Evere
support@logis-gest.be | +3223 44 54 11

Date de l'AG : 14 février 2024 à 17:00

Moyens & Supports : Distanciel -
<https://magic.copromatic.com/assemblee/AG242B7A>

Cher·e·s copropriétaires,

Le 14 février 2024, les copropriétaires se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation adressée par le syndic, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Constitution du bureau de séance Majorité absolue - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 2) Rapport du Commissaire aux comptes - approbation des comptes du 01/10/2022-30/09/2023
- 3) Etat du ou des contentieux en cours Sans vote - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 4) Conformité réglementaire
- 5) Travaux, contrats et entretiens à prévoir et financement
- 6) Statuts Majorité absolue - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 7) Information à donner sur les contrats actifs dans la copropriété
- 8) Budget de l'exercice Budget 2024-2025 Majorité absolue - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 9) Décharges à donner Majorité absolue - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 10) Nominations
- 11) Conseil de Copropriété Majorité absolue - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 12) Commissaire aux comptes Majorité absolue - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 13) Décision à prendre quant à la reconduction du mandat de Syndic et la mise à jour éventuelle du contrat de gestion. Majorité absolue - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 14) Fixation de la date de la prochaine assemblée générale Majorité absolue - Clé de vote : Clé générale -Bâtiment A + B
- 15) Lecture du PV des décisions et signature de ce PV

Tous les copropriétaires ont été valablement convoqués.

Seulement 1 copropriétaires sur 13 sont présents ou représentés : voir liste des présences.

L'assemblée représente 51 /1000èmes

L'AG n'est dès lors pas valablement constituée et ne peut pas délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour (le double quorum requis par la loi n'est pas atteint).

Une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée pour le (06/03/2024). Il est à remarquer que quel que soit le nombre de présents ou de représentés, cette nouvelle Assemblée à tout pouvoir de décision.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, l'Assemblée se termine _____ .

Fait à :
.....

Le Président :
.....

Le Secrétaire :
.....

Les présents :
.....

.....

.....

.....